



# Étude de cas : améliorer la vie des adolescentes dans le Cabo Delgado, une province du Mozambique où les difficultés sociales, économiques et sanitaires sont exacerbées par la violence extrémiste

## L'initiative Uholo

De 2020 à 2024, le projet de Prévention des mariages d'enfants, précoces et forcés dans le Cabo Delgado, connu localement sous le nom de « Uholo-Raparigas e Jovens », a œuvré à l'amélioration de la vie et des moyens de subsistance de 22 000 adolescentes et jeunes femmes âgées de 10 à 24 ans dans le nord du Mozambique. Financé par USAID et mis en œuvre par Pathfinder International et Ophavela, ce projet avait pour objectif de réduire les taux de mariages d'enfants, ou « unions précoces » selon la loi mozambicaine<sup>1</sup>, et les restrictions socioéconomiques pesant sur les jeunes femmes mariées ou en couple.

Le Cabo Delgado, l'une des provinces les plus pauvres du Mozambique, possède le deuxième taux d'unions précoces le plus élevé au pays et le taux de prévalence de grossesses adolescentes le plus élevé du pays :

- **61 %** des filles sont en couple avant l'âge de 18 ans<sup>2</sup>.
- **18 %** sont en couple avant l'âge de 15 ans.
- **65 %** des adolescentes de 15 à 19 ans sont enceintes ou élèvent des enfants<sup>3</sup>.

Depuis 2017, une **violente insurrection** dans cette province est venue exacerber les difficultés sociales, économiques et sanitaires qui sévissaient déjà. Elle a perturbé les services sanitaires et sociaux, l'éducation et les moyens de subsistance, provoquant des déplacements et une exacerbation de la pauvreté. Les adolescentes sont exposées à un risque accru de grossesses précoces et de VBG, notamment de violence sexuelle et d'union précoce.

Au moyen d'une **approche promouvant l'égalité des genres**, le programme Uholo a remédié aux causes profondes des unions précoces : les inégalités de genre et le pouvoir socioéconomique et politique limité des filles et des femmes. Il a rassemblé des filles, de jeunes femmes, leurs familles, des communautés, des écoles, des équipes sanitaires, les autorités judiciaires et législatives et les forces de l'ordre pour œuvrer de concert à mettre fin aux unions précoces. Pour en savoir plus, voir la p. 64.

---

## Comment fonctionne l'initiative Uholo ? :

La théorie du changement d'Uholo vise à prévenir les unions précoces et à contrer leurs effets au moyen de deux stratégies principales :

- 1 Soutenir l'autonomisation participative**, l'éducation et le renforcement communautaire en vue de créer un capital social à l'appui de changements durables des comportements sociaux. À cette fin, l'initiative appuie l'autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes et promeut des changements favorables des normes sociales à l'échelle individuelle, des ménages et de la communauté.
- 2 Renforcer les politiques et les systèmes locaux** en vue de créer un environnement où les adolescentes et les jeunes femmes peuvent accéder à des services sociaux, de santé et de protection.
  - Diverses interventions ont été mises en œuvre pour prévenir les unions précoces et soutenir les filles déjà en couple dans le contexte de conflit et de crise, notamment :
  - **Des investissements dans la participation et la mobilisation des communautés** par le renforcement des capacités et la création de groupes de leaders et de militant·e·s locaux·les en tant qu'agents de changement.
  - **Un soutien de la capacité d'action des adolescentes et des jeunes femmes**, un renforcement de leur capacité de s'exprimer et un soutien de leur participation dans les espaces publics comme les comités de gestion, les conseils scolaires, les débats à la radio et les forums publics.
  - **Une contribution à l'éducation aux droits humains et à la sexualité** dans les écoles au moyen d'un ensemble d'activités scolaires, notamment de petits groupes de filles et de garçons, des débats, des foires et des projections de films. La plupart de ces activités ont été animées par des enseignant·e·s qualifié·e·s (des « enseignant·e·s mentors ») et des pairs éducateurs.
  - **Une production locale de films éducatifs et leur projection** suivie de débats dans les écoles et les communautés.
  - **La participation d'adolescent·e·s et de jeunes à des programmes radiophoniques hebdomadaires** et la création d'un programme radiophonique dirigé par les jeunes sur la base de cette participation.
  - **La diffusion d'information sur la SDR, l'égalité des genres et les droits aux adolescentes et jeunes femmes non scolarisées** au moyen de visites à domicile et de séances en petits groupes.
  - **La formation de représentant·e·s du secteur judiciaire** centrée sur l'application des lois sur la VBG et sur l'interprétation et l'application de la nouvelle loi sur le mariage des enfants et les unions précoces.

## Résultats et incidences

### Résultats du projet de quatre ans :

- Renforcement de la capacité d'action des adolescentes et des jeunes femmes à l'aide d'un soutien social et pédagogique et de possibilités économiques :
  - **70** adolescentes et jeunes femmes ont été directement soutenues pour éviter ou quitter une union précoce.
  - **54 071** adolescentes et jeunes femmes ont été jointes au moyen de visites à domicile. Grâce à ces visites, elles ont accru leurs connaissances en matière de SDSR et d'égalité des genres et ont été encouragées ou aidées à accéder à des services de santé, d'éducation ou de protection.
  - **6 206** adolescentes et jeunes femmes ont participé à des séances en petit groupe sur divers sujets comme la VBG, les unions précoces, la contraception, la planification familiale, le moment et l'espacement idéaux des grossesses, les processus décisionnels et les connaissances financières. Ces séances ont aussi renforcé le soutien par les pairs et la cohésion sociale.
  - **1 449** filles et jeunes femmes ont amélioré leurs possibilités d'autonomisation économique tout en remettant en question les normes de genre. De ce nombre :
    - **1 348** se sont jointes à des groupes d'épargne et de crédit.
    - **262** ont lancé des activités génératrices de revenus ou élargi de telles activités.
    - **101** ont amélioré leurs compétences professionnelles.
  - **117 761** adolescentes et **105 718** adolescents ont participé à des activités scolaires de sensibilisation aux droits, aux comportements sains, aux services et aux relations équitables.
- **Promotion d'un environnement communautaire qui soutient le droit des filles et des jeunes femmes à retarder le mariage, à terminer leurs études, à améliorer leur situation sanitaire et à accéder à des possibilités économiques.** Cette mesure a contribué à une remise en question des normes sociales et de genre inéquitables et jeté les bases de changements transformateurs.
  - **8 566** dialogues communautaires sur l'éducation des filles, les grossesses précoces, les unions précoces, la SDSR, la VBG et les inégalités de genre ont été animés par des leaders communautaires ; **1 601** personnes d'influence au sein de communautés (911 femmes et 690 hommes) ont participé à des débats et ont été mobilisées pour sensibiliser les autres membres de la communauté.
  - **73** programmes radiophoniques ont permis de partager ces conversations avec un plus large public.
- **L'accès à des services de santé adaptés aux adolescent-e-s et aux jeunes a été amélioré et leur utilisation a augmenté.** Des services cliniques pour les survivantes de VBG ont été créés ou améliorés.
- **Des lois et des politiques visant à retarder les mariages et unions et à promouvoir les droits des femmes ont été mises en œuvre** grâce à des initiatives de renforcement des capacités institutionnelles et de promotion de la collaboration de la société civile :
  - **63** représentant-e-s du secteur judiciaire ont reçu une formation sur l'interprétation de la [loi sur le mariage des enfants](#) et d'autres lois sur la VBG, ce qui a donné lieu à des discussions sur leur application.
  - **77** membres de tribunaux communautaires ont participé à des séances de sensibilisation aux lois en vigueur et aux rôles qu'ils et elles doivent jouer à l'appui de ces lois.
- **Un groupe de coordination de la société civile**, la Coligação para Eliminação dos Casamentos Prematuros (CECAP, le Partenariat national de *Filles, Pas Epouses* pour mettre fin au mariage des enfants au Mozambique) a été créé et renforcé dans le Cabo Delgado. Pour en savoir plus sur le parcours de promotion de l'égalité des genres de la CECAP, voir le [site Web](#) de *Filles, Pas Epouses*.

## Principaux facteurs de réussite :

- 1 Dans le contexte de possibilités limitées, de conflit et d'extrémisme violent, l'adoption d'une **approche fondée sur les droits qui encourage la réflexion et le dialogue avec les communautés** s'est avérée essentielle à la transformation des normes de genre.
- 2 **La question des normes de genre a été abordée avec des filles et des garçons d'un jeune âge** (de très jeunes adolescent-e-s) pour changer les mentalités et **les activités et le matériel ont été adaptés** à des groupes spécifiques, notamment selon l'âge, la fréquentation scolaire, la situation matrimoniale et la parentalité.
- 3 Les groupes de discussion ont été **animés par des membres de la communauté ou de l'école** possédant une **formation adéquate**. Les enseignant-e-s mentors en particulier ont soulevé un grand enthousiasme.
- 4 Grâce à une collaboration avec **les réseaux communautaires et locaux**, le travail s'est poursuivi pendant les périodes de violence.
- 5 **La prise en considération des systèmes de justice traditionnels** et la mobilisation des tribunaux communautaires a permis de renforcer la protection des filles et des femmes et de promouvoir une approche fondée sur les droits.
- 6 **L'intégration de la SDR dans les activités d'autonomisation économique** a permis d'améliorer la capacité d'action des adolescentes et des jeunes femmes.
- 7 **En améliorant la participation des adolescentes et des jeunes femmes aux processus décisionnels**, notamment dans les conseils scolaires et les comités de cogestion de la santé, le programme a favorisé des services plus sensibles à la question du genre.

1. En 2019, le Mozambique a adopté une loi nationale qui criminalise les unions précoces avant l'âge de 18 ans. Selon la loi, le terme « mariage » ne s'applique qu'aux personnes âgées d'au moins 18 ans pouvant exprimer un consentement libre et éclairé. Dans la présente étude de cas, nous utilisons le terme « union précoce », comme au Mozambique.
2. Programme d'enquêtes démographiques et de santé, *Mozambique: Standard DHS*, 2011.
3. *IMASIDA 2015: Inquérito de Indicadores de Imunização, Malária e HIV/SIDA Em Moçambique*, IMASIDA, Maputo, Mozambique, Ministerio da Saude - MISAU/Moçambique, Instituto Nacional de Estatística - INE/Moçambique et ICF International, 2018.